

# L'envol du cigogneau : petit tour du Marais Vernier



Randonnée n°4148161

Une randonnée proposée par Dominique Louis

La cigogne est devenue l'emblème identitaire du marais : lorsque le cigogneau prend son envol depuis le nid familial, il découvre cette nature préservée en faisant le tour de cette ancienne boucle de la Seine nichée dans un vaste amphithéâtre de verdure. Avec ses prairies humides à perte de vue et ses jolies chaumières, le Marais Vernier offre un paysage de caractère unique en Normandie qui invite à la promenade, particulièrement au printemps lorsque les pommiers sont en fleurs.

<b>Durée :</b>	1h30	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	20.3km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	20m	<b>Activité :</b>	En cyclo-route
<b>Dénivelé négatif :</b>	20m		
<b>Point haut :</b>	23m	<b>Commune :</b>	Marais-Vernier (27680)
<b>Point bas :</b>	-2m		

## Description

Départ du parking dans le bourg de la commune du Marais-Vernier, devant la mairie ou l'église.

(D) Dos à la mairie, partez vers la droite puis, tout de suite à gauche, descendez par la rue qui longe le tennis. En bas, tournez à droite sur le Chemin du Roy en direction de Sainte-Opportune-la-Mare. Continuez toujours tout droit jusqu'au bout de cette rue en suivant la "Seine à vélo".

(1) Au bout du Chemin du Roy, appuyez à gauche en suivant la Seine à vélo, Route des Chaumières qui longe les courtils, ces prairies toutes en longueur qui s'avancent au cœur du marais.

(2) À la hauteur du petit étang nommé "le Vivier", un arrêt s'impose pour observer le *manoir médiéval* sur la colline à droite à côté d'une jolie chaumière sur cafoutin. Puis en bas de la Route de la Côte Pelée, continuez tout droit en direction de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf.

(3) Au niveau du Chemin de la Vallée, continuez toujours tout droit. La Route des Chaumières vous révèle ses charmes avec ses vergers et ses chaumières authentiques.

(4) Un coup d'œil à gauche pour observer le joli colombier Renaissance et les tours d'entrée du château fort en ruine (propriété privée, ne se visite pas).

(5) Un arrêt s'impose à la Grand'Mare pour aller admirer cet espace naturel préservé en grim pant à l'observatoire aménagé par la Fédération des Chasseurs. Puis reprenez la route dénommée Chemin du Quai de Forge ou Ancienne Route de Quillebeuf.

(6) Un coup d'œil à gauche sur un ensemble de bâtiments couverts en chaume exceptionnellement bien conservés : pressoir, grange, charretterie, écurie et manoir XVIIe construit pour les ingénieurs hollandais qui ont aménagé le marais sous Henri IV.

(7) À la fourche, appuyez à gauche pour rester dans le marais et quittez la signalisation de la "Seine à vélo".

(8) Au carrefour du Grand Saint-Aubin, tournez à gauche vers la D103 sur la Route du Pont des Tiquets. Passez le Pont des Tiquets sur le Canal de Saint-Aubin.

(9) Au bout de cette route, prenez la D103 vers la gauche puis toujours tout droit jusqu'au village du Marais Vernier. La route marque la séparation entre le marais humide en prairies à gauche et le marais assaini et cultivé à droite.

(10) Un petit arrêt pour observer une particularité locale : la *Croix de la Devise* est plantée dans l'herbage juste à gauche du

## Points de passages

- D/A Mairie du Marais-Vernier**  
N 49.418083° / E 0.455537° - alt. 16m - km 0
- 1 Tout droit au Bout d'Amont**  
N 49.400725° / E 0.489259° - alt. 5m - km 3.41
- 2 le Vivier et le manoir médiéval**  
N 49.404858° / E 0.514638° - alt. 6m - km 5.4
- 3 Tout droit sur la Route des Chaumières**  
N 49.407773° / E 0.522341° - alt. 8m - km 6.06
- 4 Colombier Renaissance**  
N 49.415755° / E 0.53351° - alt. 12m - km 7.31
- 5 Observatoire de la Grand Mare**  
N 49.420204° / E 0.534991° - alt. 10m - km 7.9
- 6 Ensemble exceptionnel de chaumières**  
N 49.423634° / E 0.536949° - alt. 10m - km 8.31
- 7 À gauche à la fourche**  
N 49.427552° / E 0.538448° - alt. 11m - km 8.77
- 8 Route du Pont des Tiquets**  
N 49.448985° / E 0.537652° - alt. 8m - km 11.22
- 9 D103 vers la gauche**  
N 49.4464° / E 0.516103° - alt. 2m - km 13.16
- 10 Croix de la Devise**  
N 49.438837° / E 0.491375° - alt. 4m - km 15.18
- 11 Impasse sur le circuit pédestre**  
N 49.431919° / E 0.466336° - alt. 4m - km 17.17
- 12 À gauche sous l'ancien château**  
N 49.429732° / E 0.44986° - alt. 4m - km 18.85
- D/A Mairie du Marais Vernier**  
N 49.418139° / E 0.455489° - alt. 16m - km 20.3

carrefour, puis reprenez la route. Au carrefour suivant avec la route du Pont de Tancarville, continuez tout droit vers le village du Marais-Vernier.

(11) Au panneau "Circuit du Marais", une petite digression dans l'impasse à droite vous permet d'aller voir la Digue des Hollandais dans son état initial de levée de terre (un chemin pédestre y a été aménagé, accessible seulement aux piétons) avec une belle vue sur les herbages.

(11) Puis, reprenez la D103 que vous suivez jusqu'au village du Marais-Vernier. C'est depuis cette route que vous pouvez le mieux apprécier la vue vers la colline, le colombier et les jolies dépendances du château.

(12) À l'entrée du village, ignorez le Chemin du Roy et continuez tout droit. Puis, au pied du château, suivez la route à gauche et passez devant un joli calvaire. Enfin, passez devant l'église et l'auberge pour retrouver la mairie du Marais-Vernier (D/A).

## Informations pratiques

Au départ : tables de pique-nique, restaurant de l'Auberge de l'Étampage à 100 m

À la Grand Mare : table de pique-nique et observatoire.

Vente de produits fermiers et chambres d'hôtes la Grand Mare à Sainte-Opportune-la-Mare.

Chambres d'hôtes et location de vélos : les Cigognes du Marais Vernier.

Gîte de l'Ânerie au Clairval, avec possibilité de balade avec des ânes.

## A proximité

**Le Marais Vernier** constitue une région naturelle de 4500 hectares située dans un ancien méandre de la vallée de la Seine, ce marais s'étend bien au delà de la commune du Marais Vernier qui est une des 5 communes qui se partagent le marais.. Comprenant la plus grande tourbière d'Europe (1800 hectares) et un réseau hydraulique dense, le marais présente un paysage de bocage typique et préservé dans le cadre du parc naturel régional des Boucles de la Seine normande. Il abrite une flore et une faune très riches avec de nombreuses espèces protégées dont la cigogne blanche.

**La Route des Chaumières** est un itinéraire à thème créé par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine normande pour mettre en lumière le bâti traditionnel de cette région: la chaumière est une maison paysanne construite avec les matériaux locaux.

**Le cafoutin** est une construction semi enterrée qui sert au stockage de produits maraîchers.

**Les courtils** sont de longues prairies partant de la route qui fait le tour du marais jusqu'au cœur de celui-ci. Plusieurs de ces courtils préservés font partie de la Réserve Régionale Volontaire des Courtils de Bouquelon.

Le **manoir médiéval du XIIe siècle** au lieu-dit le Vivier est une construction en pierre et silex sur un cellier. Il voisine une élégante chaumière normande elle aussi construite sur un cellier perpendiculairement à la pente, aussi dénommé "cafoutin" en patois local.

La **Grand Mare** : ce plan d'eau naturel est alimenté par les canaux de drainage du marais. Appartenant à la Fédération des Chasseurs, elle est classée en réserve cynégétique donc non chassée. Elle accueille les oiseaux migrateurs en grand nombre et en toute sécurité.

Le **Canal de Saint-Aubin** relie la Grand Mare vers la Seine: il draine le trop plein du marais, mais à marée haute la mer pourrait remonter vers le marais, c'est pourquoi un barrage a été aménagé à Quillebeuf pour empêcher l'eau salée de remonter dans le plan d'eau douce à marée montante.

**La Digue des Hollandais** : construite sur ordre de Henri IV par des ingénieurs venus de Hollande, cette digue représente la première tentative pour séparer le marais de la Seine. Toujours visible notamment sur le chemin pédestre au départ de la commune du Marais Vernier, elle sépare le marais humide et tourbeux du marais assaini et cultivé en bord de Seine

Le **Pont de Tancarville**, en service depuis 1959, était à l'époque le plus grand pont suspendu d'Europe et détient toujours le record en France de la plus longue travée centrale (608 mètres). La hauteur des pylônes est de 123 mètres et le "tirant d'air" (hauteur libre pour la navigation) de 50 mètres.

La **Croix de la Devise**: petit calvaire marquant les limites de propriété au croisement de 4 communes ainsi que les droits s'y rapportant comme le droit de pêche.

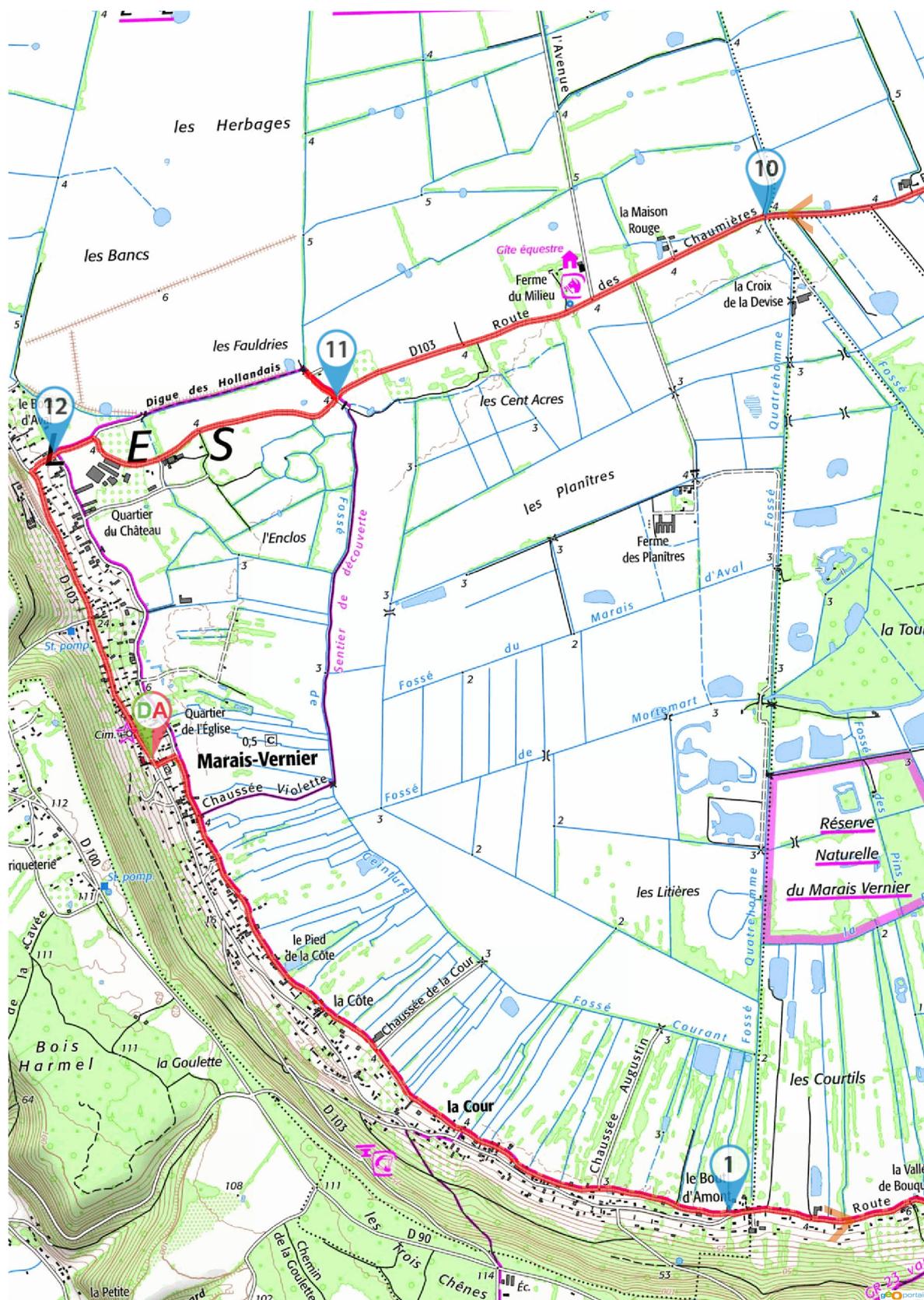
le **colombier** et les jolies dépendances du château du Marais Vernier remontent au XIVe siècle et sont couverts en chaume. Ils ont servi de décor à plusieurs téléfilms illustrant les contes de Maupassant.

**L'Église Saint Laurent** construite au XIIe siècle et embellie aux XIV et XVIe siècles est classée au titre des Monuments Historiques. **L'Auberge de l'Étampage** a conservé son cachet authentique: l'étampage est une pratique ancestrale où les bœufs

étaient marqués au fer rouge (estampés) avant d'être lâché dans les herbages communaux au printemps.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/parcours-l-envol-du-cigogneau-petit-tour-du-marai/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.





### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

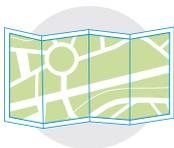
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



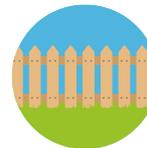
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**